

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL 18 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, J-E. PIGACHE, Ch. PALCOWSKI, , O. MACIA, H. VERON, T. MORGAND, Ch. BAGLAND, Mmes M-H. HUON, CI. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSEON.

Absents : E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, B. SALESSE, B. VIGREUX.

Pouvoirs : E. BIZIEUX à H. VERON
X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI
D. LEVEAU à Ch. BAGLAND
B. SALESSE à L. NADOU-CHAUSSEON
B. VIGREUX à M-H HUON

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène HUON.

Approbation du procès-verbal de conseil du 23 mars 2022.

VALIDATION DES DEVIS – REHABILITATION COMMERCE EN UNE ALIMENTATION MULTISERVICE

M. le Maire explique que le lot "toiture - charpente" pour la réhabilitation de l'épicerie était resté infructueux lors de l'ouverture des plis du marché. Le maître d'œuvre a cherché une entreprise acceptant de réaliser ces travaux.

Le devis de l'entreprise Multi-toiture-Services PECNARD s'élève à 35 944,72 € H.T. alors que ces travaux étaient prévus initialement pour 13 000 € H.T.

Tous les travaux figurant sur le devis ne seront sans doute pas effectués, notamment une partie de plancher OSB.

Ch. BAGLANG demande comment tiendra l'isolation si on enlève la première couche d'OSB.
O. MACIA répond qu'il est possible de croiser les solives.

Le Conseil Municipal a décidé :

* De retenir l'entreprise Multi-Toitures-Services PECNARD pour un montant de 35 944,72 € HT relatif aux travaux de réhabilitation de commerce en une alimentation multiservice (lot n°2).

* D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.

* Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe 2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

PROMESSE DE BAIL EPICERIE

M. le Maire a rencontré Me Matthieu MICOU afin de finaliser le bail commercial de l'alimentation multi-services. Sont inclus dans celui-ci, les conditions suspensives et le matériel mis à disposition.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer ce bail.

H. VERON demande si le même genre de bail avait été signé avec l'ancienne boucherie.

M. le Maire répond que celui-ci n'avait pas été fait par un avocat.

Cette prestation s'élèvera à environ 2000 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial de l'alimentation multiservice.

Décision : Adopté à l'unanimité.

REDUCTION AMPLITUDE HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion d'Agglopolys où il était conseillé aux communes de réduire pendant la période estivale l'amplitude horaire de l'éclairage public afin de faire des économies.

Sur les mois de juin à août, l'éclairage public ne s'allume déjà pratiquement pas entre la tombée de la nuit et 22 heures puis entre 6 h et le lever du jour (réglages actuels) et l'économie serait minime. (moins de 350 €).

JE PIGACHE dit qu'il faudrait pour cela modifier les réglages « capricieux » des horloges.

Ch. BAGLAND trouve que la pollution nocturne pourrait être réduite, notamment au monument aux morts.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas éteindre complètement l'éclairage public de Juin à Août.

Décision : Adopté par 7 voix Contre (Ph Dambrine, J-E Pigache, T. Morgand, M-H Huon, B. Vigreux, H. Véron, E. Bizieux), 5 Abstentions (Cl Marie-Julie, L. Nadou, B. Salesse, X. Grignon, D. Leveau) et 3 voix Pour (ChPalcowski, O. Macia, Ch. Bagland.).

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux demandes de riverains pour des ajouts d'éclairage public, une pour la rue de la Vallée et l'autre pour le chemin des Rossignols. L'entreprise INEO a été sollicitée pour l'établissement de 2 devis.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas accepter l'ajout de ces 2 points d'éclairage public sachant que la commune a prévu de poursuivre l'enfouissement de ses réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications pour le premier et que le coût de 3 935.12 € HT pour la pose d'un point lumineux desservant un seul riverain est trop élevé.

Décision : Adopté à l'unanimité.

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLE E21

M. le Maire explique que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'accepter la donation du propriétaire de la parcelle E21.
Sur les conseils du notaire, il est préférable de régulariser cette vente à l'euro symbolique plutôt qu'une donation.

Le Conseil Municipal a :

- * Accepté l'acquisition de la parcelle cadastrée E21 d'une contenance de 110 m² sur la base de l'euro symbolique.
- * Décidé de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1er ou 2ème adjoint pour signer l'acte authentique.

Décision : Adopté à l'unanimité.

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLES C701 ET C702

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) propriétaire des parcelles C701 et C702 ne pouvant les entretenir, propose d'en faire donation à la commune.
Il serait opportun d'acquérir ces 2 terrains à l'euro symbolique. En effet, le SMAEP risque d'être dissous dans un proche avenir et la commune pourrait ainsi acheter le hangar attenant.

Le Conseil Municipal a :

- * Accepté l'acquisition des parcelles cadastrées C701 et C702 d'une contenance totale de 229 m² appartenant au SMAEP sur la base de l'euro symbolique.
- * Décidé de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1er ou 2ème adjoint pour signer l'acte authentique.

Décision : Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION POUR PETITE RANDO – ECOLE

La classe de CE1/CE2 participe aux "p'tites randos" du 1er au 3 juin sur le site de l'espace culturel et sportif de Montrichard. La professeure a demandé une aide financière à la Commune pour boucler son budget ; le coût global est de 2 460 € pour les 23 élèves.
Il est proposé une aide de 10 € par enfant soit 230 €.
La commune de Mesland participe également financièrement à cette sortie.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide financière de 230 € pour permettre aux élèves de la classe de CE1-CE2 de participer aux « p'tites randos » organisées par l'USEP.

Décision : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Elections législatives : il manque des élus pour tenir le bureau de vote. M. le Maire rappelle que la présence des élus au bureau de vote est une obligation.
H. VERON informe qu'il y a ce même jour le rallye VTT et qu'il est de surveillance sécurité.
MH HUON propose d'inscrire son époux pour compléter la liste.

PLUI : l'enquête publique est ouverte depuis le 16 mai jusqu'au 24 juin. Les commissaires enquêteurs peuvent être rencontrés dans 8 communes du territoire d'Agglopolys et notamment

à Veuzain. Il est possible également de faire ses observations en ligne. (lien à partir du site Agglopolys.fr).

Bien sans maître : Une procédure de bien sans maître est en cours. En attente des fiches hypothécaires demandées auprès des chambres des notaires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Rue Rol-Tanguy : Situation finale du SIDELC revue à la baisse :
Eclairage public : 67 000 € H.T. au lieu de 116 000 € H.T.
Electricité : 41 525 € H.T. au lieu de 100 325 € H.T.
Téléphone : 100 808 € H.T. au lieu de 134 820 € H.T.

Il n'y a pas eu besoin d'emprunter pour équilibrer le budget prévisionnel 2022 mais il serait judicieux de le faire cette année car les taux vont augmenter. Contact a été pris avec 3 établissements financiers ainsi qu'avec la conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP pour établir une analyse rétrospective sur les 5 dernières années et une étude prospective. Il est proposé un emprunt de 250 000 € sur 15 ans.

Les banques ne sont pas prêteuses actuellement car elles ne peuvent prêter au-dessus du taux d'usure qui est de 1,75 %.

Subventions épicerie : légèrement à la baisse par rapport aux subventions prévues d'où l'importance de faire des estimations de travaux hautes.

Préfecture DETR : 79 169 €

C. Départemental DSR : 30 000 €

C. Départemental Maintien commerces : 16 000 €

Agglo : 50 000 €

Pays des Châteaux Economie d'énergie CRST : 28 780 €

Reste à charge pour la commune : 59 948 €.

Hôtels à insectes : M. le Maire a demandé un rectificatif au compte-rendu de l'association Monteaux Passionnement ainsi qu'un retour sur le bilan.

L. NADOU membre de l'association répond que c'est en cours.

Fresque château d'eau : M. le Maire rappelle qu'il avait été convié avec MH HUON l'an dernier à une réunion à la mairie de Limeray par Mme DA ROCHA, Présidente de l'association Artécisse pour la présentation des fresques retenues, suite à un appel à projet qui orneront les châteaux d'eau de nos différentes communes.

Pour la commune de Limeray avait été retenu le thème des montgolfières qui a été réalisé l'an dernier.

Pour Monteaux, il a été retenu celui qui paraissait le mieux correspondre à notre identité. Nous leur avons alors suggéré quelques modifications sur les animaux représentés, en s'inspirant de la faune et de la flore locales.

Pour aborder le problème d'accessibilité et de circulation rue Rol-Tanguy, une rencontre sur place a eu lieu récemment avec Mme DA ROCHA en présence de MM. DAMBRINE, PALCOWSKI et Mmes HUON, NADOU. Celle-ci n'a pas permis de finaliser une rencontre entre les artistes et les habitants de Monteaux, les artistes espagnols ne parlant pas la langue française et étant peu disponibles.

Cette fresque sera réalisée pendant la première quinzaine de juillet.

Circuits de randonnées : Une convention a été signée entre Agglopolys et la fédération de randonnées pédestres. La signalétique sera refaite.

Barrière chevaux : Le Pays des Châteaux aimerait implanter une barrière à chevaux sur la commune, proche du circuit de randonnée équestre.

Une proposition proche de la Marpa a été faite mais il semble que le Square Ancel soit plus judicieux (proche commerces et rivière).

L. NADOU souligne le risque pour les enfants si cette barrière est implantée trop près du muret, risques d'escalade et de chute.

Remerciement reçus du Président de Région pour la motion signée par la commune demandant une augmentation du nombre de médecins ; lutte contre les déserts médicaux.

Pour faire suite à l'achat du terrain près de l'ancien château d'eau, M. le Maire demande si un conseiller connaîtrait un volontaire pour faire la coupe de bois. Attention, terrain très pentu.

SPL : La Ville de Blois a présenté le projet de création d'une société publique locale (SPL) Restauration collective. Le principal enjeu associé à la création de la SPL est la maîtrise publique du service pour proposer des repas de qualité privilégiant le Bio et le local, soutenir l'économie locale et mutualiser expertises et cuisine pour la production des repas. Ce mode de gestion répond également aux enjeux de transparence économique et de souplesse de gestion. En effet, les sociétés publiques locales sont constituées a minima de deux actionnaires compétents dans le domaine d'intervention de la SPL, collectivités territoriales et/ou leurs groupements. Les SPL exercent leurs activités exclusivement pour leurs actionnaires dans le cadre de contrats confiés sans mise en concurrence. La SPL Restauration collective, à l'actionnariat 100 % public, pourrait se voir confier la mission de produire et livrer les repas à compter de 2024, dans le cadre de contrats avec ses membres.

Une réunion avec l'ensemble des collectivités intéressées par le projet a été organisée début avril pour échanger sur les attentes et les enjeux de ce projet, ainsi que sur les études préalables à engager pour démontrer la viabilité économique du projet à court, moyen et long terme, sécuriser la création de la SPL et permettre aux collectivités de s'engager en tant qu'actionnaires d'ici fin 2022.

La maîtrise d'ouvrage et le pilotage des études préalables à la création de la SPL Restauration collective seront assurés par la Ville de Blois, à l'initiative du projet.

Décision devant être prise par le SIVOS qui a la compétence restauration scolaire.

Tri sélectif : A compter du 1er janvier 2023, des bacs jaunes seront mis à disposition pour le tri de tous les emballages. Ceux-ci seront distribués entre septembre et décembre.

Les trois points de tri pour le verre resteront.

Le ramassage se fera une semaine bac vert, une semaine bac jaune.

Une information sera communiquée par Agglopolys.

Buvette 14 juillet : C'est une association communale qui se propose pour tenir la buvette du 14 juillet. Généralement l'APE. Si celle-ci ne peut le faire, il sera programmé un calendrier de roulement des associations pour tenir la buvette. Une réunion de la commission fêtes et cérémonies sera prévue.

Travaux épicerie : Le nouveau compteur eau a été installé.

Il faudra prévoir un chaînage sur les façades avant et latérale pour maintenir le bâti.

Le charpentier interviendra fin mai.

H. VERON demande à pouvoir assister à une réunion de chantier.

M. le Maire répond qu'une visite du chantier sera prochainement organisée pour tous les conseillers en soirée.

M. le Maire informe :

- des 4 décès et 2 naissances sur la commune.

- de la réception de 4 devis : Pépinière Guesdon pour 151,20 €, Pyroconcept feu d'artifice pour 1 880 € et don de 50 lampions, Franck Palin porte école pour 5 460 €, Inéo remplacement lanterne accidentée 1 023,74 € remboursée par l'assurance.
- de la prévision du changement de chaufferie à l'école, suite à l'augmentation du gaz, rencontre avec Mme Juneau du Pays des Châteaux pour obtenir une subvention.

MH HUON informe de l'inscription en maternelle petite section de sept enfants et de trois en élémentaire.

CH. BAGLAND informe qu'une commission développement et attractivité du territoire s'est tenue à Agglo.

Quelques points ont été abordés notamment :

- Création de L.A.B, lieu dédié à la création d'entreprise, informations et formation pour un accompagnement.
- L'ADIL propose des micro crédits pour les personnes exclues du système bancaire.
- Agglo propose des aides économiques aux commerces et TPE.

H. VERON demande si une indemnité a été prévue pour le stagiaire qui a travaillé 3 semaines avec les agents techniques. M. le Maire répond que oui, c'est en cours.

C. MARIE JULIE informe qu'elle a assisté à une réunion à Mesland en vue de la possibilité de la création d'une micro crèche en présence de la CAF. Le projet pourrait voir le jour en 2024/2025

JE PIGACHE signale que le bulletin municipal de juin est en cours.

Il précise que les disques durs du NAS ont été changés pour obtenir 4 fois plus de stockage de données.

Il rappelle comment déposer des photos sur le fichier commun.

Fin de la séance à 20h30

La secrétaire de séance
M-H HUON